

Procès-verbal de la 7^e **séance ordinaire du comité exécutif** de la Commission scolaire des Draveurs, tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec) le **jeudi 27 juin 2019** à compter de **17 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES:

Monsieur Claude Beaulieu, président

Mesdames Micheline Marcotte Boucher, Nathalie Dorais-Pagé, et messieurs Steve Kirk, Ernest Bédard et Romain Vanhooren, commissaires

Madame Manon Dufour, directrice générale, Madame Julie Legault, directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, secrétaire général

SONT ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Guy Bélair, directeur du Service des ressources informatiques, clientèle et transport

Madame Sara Duguay, directrice du Service des ressources financières

Madame Chantal Patrice, directrice du Service des ressources matérielles

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur Pierre Boucher, Commissaire

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Monsieur Claude Beaulieu constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

E081-1906 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

E082-1906 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard que le procès-verbal de la séance tenue le 6 mai 2019 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE SUIVI DU 6 MAI 2019

La Direction générale fait part de tous les avis de suivi de cette séance.

E083-1906 ADJUDICATION DU CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE CIRCULATION – ZONE 9 (de la Rose-des-Vents, de l’Orée-des-Bois, Sainte-Élisabeth et la Paroisse Sainte-Élisabeth)

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 13 mai 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu ouverture des soumissions le 5 juin 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard d’accepter la soumission de **891788 Canada inc.**, situé au 256, rue Jeannine-Grégoire-Ross, Gatineau, Québec, J8P 0H9 d’une somme de 173 250 \$, excluant les taxes, pour le déneigement des stationnements et des aires de circulation de la zone 9 qui comprend de la Rose-des-Vents, de l’Orée-des-Bois, Sainte-Élisabeth et la Paroisse Sainte-Élisabeth, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 15 mai 2022 avec la possibilité de reconduction annuelle de gré à gré aux mêmes termes et conditions que la dernière année contractuelle.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

Groupe Dagenais et fils
2, rue Riopelle
Cantley (Québec) J8V 4G2

197 168,57 \$

Fraisière et Plus Daniel Béclair et Fils
154, chemin Prud’homme
Cantley (Québec) J8V 3E1

Non conforme

Adopté à majorité
Contre : Monsieur Steve Kirk

**E084-1906 ADJUDICATION DU CONTRAT – SÉCURITÉ ET
GARDIENNAGE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 1^{er} mai 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 4 juin 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'accepter la soumission de la firme **Groupe de sécurité Garda SENC** située au 25, rue de Villebois, Gatineau, Québec, J8T 8J7 au montant estimé de **704 191,80 \$** excluant les taxes selon la ventilation aux taux horaires pour la sécurité-gardiennage de tous les édifices pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022 avec la possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

Production Sécurité inc. 758 095,25 \$
211-28, chemin de la Côte-Saint-Louis Ouest
Blainville (Québec) J7C 1B8

Neptune Security Services inc. 792 468,75 \$
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, porte 2200
Montréal (Québec) H3B 4W8

Adopté à l'unanimité

**E085-1906 ENTÉRINEMENT DU CONTRAT – ENTRETIEN ET
INSPECTION DE SYSTÈME ALARME-INCENDIE ET
GICLEURS**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 24 avril 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 15 mai 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'entériner la soumission de la firme **Deslauriers** située au 36, rue de Varennes, unité 4, Gatineau, Québec, J8T 0B6 au d'une somme de **121 893,50 \$**, excluant les taxes pour l'entretien et l'inspection de système alarme-incendie et gicleurs pour l'ensemble de ses édifices pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022.

Adopté à l'unanimité

**E086-1906 RECONDUCTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR
LA LOCATION DE 15 ESPACES DE STATIONNEMENT
ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS
ET LE CAMPUS 3**

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente vient à échéance le 14 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente actuel permet une reconduction de gré à gré pour la période du 15 septembre 2019 au 14 septembre 2020 en ajoutant l'indice des prix à la consommation (I.P.C.) au 30 juin de l'année précédente;

CONSIDÉRANT que le CAMPUS 3 payera à la Commission scolaire des Draveurs des frais d'utilisation de 2 087,46\$ avant taxes pour la location de 15 espaces de stationnement situés uniquement sur la rue Jean-René-Monette;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Vanhooren de reconduire le protocole d'entente pour la location de 15 espaces de stationnement entre la Commission scolaire des Draveurs et le CAMPUS 3 sis au 196, rue Notre-Dame à Gatineau, pour un montant de 2 087,46 \$ avant taxes pour la période du 15 septembre 2019 au 14 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité

**E087-1906 CESSION DU CONTRAT ENTRE TECHN'EAU CONSEIL
(4344367 CANADA INC.) ET LA COMMISSION
SCOLAIRE DES DRAVEURS POUR L'ENTRETIEN ET
LE SUIVI D'OPÉRATION DES ÉQUIPEMENTS DE
TRAITEMENT DE L'EAU POUR LES
ÉTABLISSEMENTS EN MILIEU RURAL**

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a reçu un avis de cession de contrat le 31 mai dernier de la part de Techn'eau Conseil (4344367 Canada Inc.);

CONSIDÉRANT que Consult'eau (8196842 Canda Inc.) veut acquérir le présent contrat en poursuivant les obligations conclues au départ entre la commission scolaire et Techn'eau Conseil;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture de soumissions Consult'eau était le deuxième plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que Consult'eau accepte ladite cession en s'engageant à poursuivre et exécuter les obligations conclues dans le contrat-cadre en y respectant les mêmes termes et les mêmes conditions;

CONSIDÉRANT que le contrat sera pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021 avec la possibilité de reconduire annuellement pour deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions de la dernière année du contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé de céder le contrat à la firme Consult'eau (8196842 Canada inc.) située au 48, rue du Sommelier, Gatineau, Québec, J8V 1C8 et d'autoriser le président et la directrice générale à signer le contrat modifié pour la poursuite de l'entretien et le suivi d'opération des équipements de traitement de l'eau pour les établissements en milieu rural.

Adopté à l'unanimité

**E088-1906 MANDAT CONFIE À COLLECTO POUR L'INSPECTION
ET L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES DE
PROTECTION D'INCENDIE ET DE DISPOSITIFS
ANTIREFOULEMENT**

CONSIDÉRANT que le contrat SAR460-2015 avec Collecto pour l'inspection et l'entretien préventif des systèmes de protection d'incendie et de dispositifs antirefolement vient à échéance le 30 novembre 2019;

CONSIDÉRANT les économies dont la Commission scolaire des Draveurs peut bénéficier par les services regroupés;

CONSIDÉRANT que Collecto lancera un appel d'offres public le 1^{er} octobre 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs fait partie des établissements qui désirent avoir un second mandat pour l'inspection et l'entretien préventif des systèmes de protection d'incendie et de dispositifs antirefolement pour les lots 2 (bornes-fontaines) et 3 (dispositifs antirefolement);

CONSIDÉRANT que le contrat est d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2019 avec possibilité de renouvellement de deux ans;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard de confier le mandat SAR460-2019 à Collecto pour l'inspection et l'entretien préventif des systèmes de protection d'incendie et de dispositifs antirefolement.

Adopté à l'unanimité

**E089-1906 ADJUDICATION DU CONTRAT – ASSURANCES
GÉNÉRALES**

CONSIDÉRANT que le contrat pour les assurances générales de la Commission scolaire des Draveurs vient à échéance le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 2 mai 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 3 juin 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard d'accepter la soumission de la firme **BFL CANADA** située au 2001, McGill Collège, bureau 2200, Montréal, Québec, H3A 1G1 au montant de 120 356.00\$ excluant les taxes pour le contrat d'assurances générales de la Commission scolaire des Draveurs pour l'année 2019-2020, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, avec la possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour trois années supplémentaires aux mêmes termes et conditions.

AUTRE SOUMISSIONNAIRE

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

AON PARIZEAU INC.
Complexe Jules-Dallaire
T3-2820, Boul. Laurier, Bureau 550
Québec (Québec) G1V 4B8

Non conforme

Adopté à l'unanimité

E090-1906 ADJUDICATION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS ET APPLE CANADA INC. POUR L'ACHAT D'ORDINATEURS IMAC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFOGRAPHIE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMPÉTENCES OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT l'article 97.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui demande aux centres de formation professionnelle de s'assurer de l'adéquation entre la formation et les besoins de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que les employeurs de la région utilisent cette technologie;

CONSIDÉRANT que le programme d'infographie du Centre de formation professionnelle Compétences Outaouais utilise déjà la technologie des ordinateurs IMAC dans ses laboratoires;

CONSIDÉRANT que le Centre de formation professionnelle Compétences Outaouais doit renouveler ses appareils IMAC qui sont désuets;

CONSIDÉRANT que Apple Canada Inc. est le fournisseur unique pour tous les produits du secteur de l'éducation;

CONSIDÉRANT l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, dont l'article 2 qui mentionne que *lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tel un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet, ou de la valeur artistique, patrimoniale ou muséologique du bien ou du service requis* une entente gré à gré est autorisée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Vanhooren d'accepter la soumission de **Apple Canada Inc.** situé au 120 boul. Bremner, Toronto, Ontario, M5J 0A8, d'une somme de **82 560,00\$** excluant les taxes pour l'achat d'ordinateurs IMAC.

Adopté à l'unanimité

**E091-1906 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ
EXÉCUTIF DEMANDE DE L'ÉCOLE LE TREMPLIN**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Paul Morin (circonscription 5);

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de verser une somme de 200, 00 \$ au budget de l'école Le Tremplin en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E092-1906 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ
EXÉCUTIF DEMANDE DE L'ÉCOLE SAINTE-
ÉLISABETH**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Ernest Bédard (circonscription 2);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk de verser une somme de 316, 00 \$ au budget de l'école Sainte-Élisabeth en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E093-1906 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ
EXÉCUTIF DEMANDE DE L'ÉCOLE POLYVALENTE
LE CARREFOUR**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Paul Morin (circonscription 5);

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de verser une somme de 1000, 00 \$ au budget de l'école polyvalente Le Carrefour en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E094-1906 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ
EXÉCUTIF DEMANDE DE L'ÉCOLE DU NOUVEAU-
MONDE**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Paul Morin (circonscription 5);

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé de verser une somme de 263, 00 \$ au budget de l'école du Nouveau-Monde en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E095-1906 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ
EXÉCUTIF DEMANDE DU CENTRE D'ÉDUCATION
DES ADULTES DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par messieurs Paul Morin et Normand Sylvestre (circonscription 5);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard de verser une somme de 250, 00 \$ au budget du Centre d'éducation des adultes des Draveurs en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E096-1906 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ
EXÉCUTIF DEMANDE DE L'ÉCOLE DU BOIS-JOLI**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Marie-France Gagnon (circonscription 10);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk de verser une somme de 203, 50 \$ au budget de l'école du Bois-Joli en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E097-1906 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ
EXÉCUTIF DEMANDE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU
VERSANT**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur Steve Kirk (circonscription 6);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Vanhooren de verser une somme de 1000, 00 \$ au budget de l'école secondaire du Versant en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E098-1906 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ
EXÉCUTIF DEMANDE DE L'ÉCOLE L'OISEAU-BLEU**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Steve Kirk (circonscription 6);

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé de verser une somme de 222, 50 \$ au budget de l'école L'Oiseau-Bleu en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E099-1906 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ
EXÉCUTIF DEMANDE DE L'ÉCOLE DES BELLES-
RIVES**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur David Pigeon (circonscription 9);

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de verser une somme de 202, 00 \$ au budget de l'école des Belles-Rives en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adopté à l'unanimité

**E100-1906 APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET
DE LA LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DURANT LA
PÉRIODE DU 8 AVRIL AU 26 MAI 2019**

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative concernée s'est assurée que les achats de biens et de services pour lesquels des déboursés ont été effectués en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été délégués et selon les politiques en vigueur;

CONSIDÉRANT que la livraison des biens ou la prestation des services a eu lieu conformément aux exigences de la direction de l'unité administrative;

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT le contrôle effectué par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

CONSIDÉRANT que Madame Micheline Marcotte Boucher a procédé par échantillonnage à l'examen des pièces justificatives à l'appui des chèques ou paiements directs suivants 292079, 292080, 292695, 292928, 293030, 293116, 293117, 293140, 293161, 293402, 293449, 293545, 293546, 293938, 293948, 293949, 293950, 293951, 293964, 293965, 294221, 294302, 294358, 294410, 294590, 294732, 294895, 294896, 294897, 294935, 295144, 295225, 295279, 295337, 295341, 295357, 295369, 295751, 295786, 295804 durant la période du 8 avril au 26 mai 2019 inclusivement.

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'approuver la liste des chèques émis et la liste des paiements directs pour la période du 8 avril au 26 mai 2019 inclusivement, pour un montant total de 18 481 450,89 \$.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

DIRECTION GÉNÉRALE

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du comité exécutif aura lieu le jeudi 26 août 2019 à 18 h dans le salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

E101-1906 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que la séance soit levée. Il est 18 h 3.

Adopté à l'unanimité

Christian Laforest
Secrétaire général

Claude Beaulieu
Président